



Chèque remis lors d'une livraison puis perdu par la société

Par **Fab71**, le **25/06/2008** à **12:46**

Bonjour

Suite à mon déménagement il y a 1 an, j'ai remis à la société me livrant mes meubles un chèque et signé une lettre de voiture.

La société me dit que le chèque a été perdu et me demande de bien vouloir leur refaire un chèque.

Le problème est que ce chèque provient d'un compte fermé. Et que je ne peux pas savoir si ce chèque a été ou pas débité.

Que dois je faire vis à vis de la société? Leur demander un document stipulant qu'ils n'ont jamais débité cette somme? Comment êtes sur de leur bonne foi?

Si je ne fais pas de nouveau chèque, la société peut elle engagée des poursuites?

Légalement est ce à moi de prouver ou à la société ?

Merci